

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013**Objet : BUDGET PRIMITIF 2014**

Membres élus présents : MM BAILLY - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - GINOT - GIREAU - GROSSAT - GUDERZO - JOSEPH - LUGAND - MARMILLON - MERCIER - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM REY - VERNE - VOISIN

Intervention du Président BAILLY

Lors de la commission des finances du 5 juin 2013 sur les hypothèses de répartition de la fiscalité régionale, la CCI-R Rhône-Alpes aurait attribué à la CCI de l'Ain une contribution 2014 qui se serait élevée à 7 427 000 €, contre 7 257 000 € en 2013 (hors dotation complémentaire éventuelle), niveau notamment du au rattrapage régional de la pesée économique pour notre compagnie.

Le 17 septembre 2013, la CCI-R, suite aux estimations de réduction induite par le projet de loi de finances (PLF) pour 2014, a revu ses prévisions de répartition de la ressource fiscale à la baisse. Le gouvernement proposerait en effet d'inscrire dans le PLF 2014 une baisse pérenne du plafond de la TACVAE de 100 M€, accompagnée d'une réduction du taux de TACVAE au bénéfice des entreprises, et un prélèvement exceptionnel sur la TACVAE par prélèvement à la source de 170 M€ au niveau national.

Le 9 octobre 2013, le Bureau de la CCI-R a décidé, d'une part, de retenir un montant de 2 575 K€ pour la contribution à CCI France, et d'autre part, d'améliorer la ressource disponible pour les CCI-T en prélevant exceptionnellement 1,5 M€ sur son fonds de réserves, portant le montant à répartir entre les CCI T à 86 834 K€.

La CCI de l'Ain se verrait donc finalement attribuer 6 728 000 € au titre de l'exercice 2014, soit 529 000 € de ressources fiscales en moins par rapport au budget primitif pour l'exercice 2013. Cette baisse, proportionnellement aux dispositions nationales, induit notamment une part pérenne d'au moins 200 K€.

Ce projet de budget pour l'exercice 2014 s'appuie donc sur les orientations fournies par la CCI R Rhône-Alpes, sur les éléments de reconduction et sur les différentes décisions prises ou à prendre par la Chambre pour comprimer une nouvelle fois le niveau de ses charges de fonctionnement.

1. Rappel : les données régionales**1.1. Répartition régionale**

Au niveau régional, si le prélèvement reste figé, les bases tant de la TACFE que celles de la TACVAE sont en baisse significative.

La CCI R Rhône-Alpes répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par le Bureau en janvier 2012. Elle tient également compte des projets régionaux en cours de déploiement et doit tenir compte d'une surveillance accrue de la part de l'Etat.

Selon les décisions arrêtées lors du Bureau de la CCI-R du 9 octobre 2013 et validé par la Commission des Finances de la CCI-R du 14 octobre 2013, la ressource fiscale globale affectée en Rhône-Alpes s'élèverait à 97 560 K€, dont 2 575 K€ dédié à la contribution CCI France ; après imputation du budget de la CCI R, des fonctions régionales et des projets régionaux, il resterait donc 86 834 K€ disponibles pour les CCI T, dont environ 7,75% pour notre compagnie, soit 6 728 000 €.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014**

1.2. Orientations budgétaires

Les orientations budgétaires données par la CCI R Rhône-Alpes sont les suivantes :

- une augmentation maîtrisée des budgets de reconduction,
- un effort sur l'employabilité des agents par le biais de l'effet de mutualisation de certaines fonctions,
- des actions nouvelles régionales conformes aux priorités des schémas sectoriels.

Tenant compte des contraintes budgétaires qui pèsent sur elle, la Chambre doit poursuivre la compression pérenne de ses charges de fonctionnement. Il est donc nécessaire de rechercher dans un premier temps au moins 200 K€ d'économie pérenne par rapport au projet d'orientation budgétaire 2014 présenté en réunion de Bureau de la CCI-T de l'Ain du 4 juillet 2013.

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION

2.1. Dispositions générales de la reconduction

- les frais de gestion sont globalement reconduits à l'identique (certains contrats de maintenance sont cependant revalorisés à +2%),
- les frais de personnel tiennent compte d'une augmentation potentielle de la valeur du point de +1% et des augmentations dites « au choix » contenues à 2% de la masse salariale conformément aux orientations budgétaires demandées par la CCIR,
- les provisions sociales sont calculées sur la base des montants constatés sur l'exercice 2012 (indemnités de fin de carrière, allocations d'ancienneté, congés payés et comptes épargne temps),
- les coûts de l'énergie sont revalorisés de +5%.

Ce budget intègre par ailleurs les engagements déjà pris par la Chambre tant dans le domaine de la formation que dans celui du développement économique.

Cette reconduction est donc financée par :

- une hausse des redevances de la formation EGC (3 années complètes),
- la mise en œuvre des actions de formation continue,
- l'effet annuel de la convention d'occupation du bâtiment Tertia.

2.2. Plan de compression des charges

Les contraintes budgétaires qui pèsent sur la Chambre et l'absence de ressources nouvelles nécessitent de présenter un plan de compression des charges de fonctionnement dont le montant pérenne doit être d'au moins 200 K€. Ces mesures de compression des charges ne devront toutefois pas déroger aux orientations des schémas sectoriels régionaux votées à la CCI-R Rhône-Alpes et elles devront aussi permettre d'assurer le maintien des moyens et des dispositifs en faveur des entreprises.

Plusieurs pistes ont donc été examinées.

D'une part, sur le plan de l'optimisation de la fonction accueil formalités de la Chambre, une réorganisation des services entre le siège et les centres extérieurs permettrait une optimisation de l'affectation des ressources, par la fermeture du centre extérieur à Belley, par l'étude de la réorganisation du fonctionnement des centres extérieurs de Bellignat-Oyonnax et de Ferney-Voltaire, par une plus grande polyvalence des agents au sein des services. De même, la fonction d'agent de maintenance bâtiment du site CCI Formation serait reprise par le service gestion du patrimoine, dans le cadre de la réallocation des ressources entre l'Hôtel consulaire et les moyens administratifs mis en œuvre dans le cadre du fonctionnement du site de CCI Formation.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014**

D'autre part, les effets de la pyramide des âges et les départs naturels devraient permettre le dégagement budgétaire d'un poste début 2015. En l'attente, les crédits budgétaires d'un emploi de conseiller entreprises développement à l'international sont gelés en 2014.

2.2.1. Suppressions d'emploi

Compte tenu de la réorganisation des services, il est donc envisagé de procéder à la suppression de trois emplois :

- un emploi d'assistant technique formalités occupé par Mme Anne-Marie EPACKA, les fonctions actuelles étant assurées dans le cadre d'une plus grande polyvalence des agents et par l'apport de la dématérialisation dans l'exécution des formalités, tant en création d'entreprises qu'en formalités internationales,
- un emploi d'agent d'accueil formalités du centre de Belley non pourvu à ce jour, la Chambre ayant pris soin d'attendre les mesures budgétaires avant d'engager sa décision concernant le centre extérieur de Belley,
- un emploi d'agent de maintenance bâtiment du site CCI Formation occupé par M. Franck MICHEL, dont l'activité sera assurée par le service gestion du patrimoine et une réallocation des moyens administratifs mis en œuvre dans le cadre du fonctionnement du site de CCI Formation.

Les crédits budgétaires d'un emploi de conseiller entreprises développement international, poste non pourvu à ce jour, sont par ailleurs gelés durant l'exercice 2014, assurant ainsi l'équilibre budgétaire.

Ces mesures de suppressions de poste génèreraient une compression annuelle pérenne des charges de personnel de l'ordre de 178 K€, hors indemnités à verser dans le cadre des suppressions de poste et hors effet "année partielle" lié à la date de sortie des effectifs.

2.2.2. Charges de fonctionnement

La fermeture du centre extérieur de Belley génèrerait une économie de fonctionnement annuel de 22 K€, coût des locations immobilières et frais de fonctionnement. Il vous est demandé de donner mandat à votre Président pour signer tous documents relatifs à la cessation des locations du centre extérieur de Belley.

Une étude de l'organisation et du fonctionnement des sites des centres extérieurs de Bellignat-Oyonnax et de Ferney-Voltaire sera par ailleurs menée afin de poursuivre l'optimisation du fonctionnement de ces services. Il vous est demandé de donner mandat à votre Président pour étudier l'optimisation de l'organisation de la fonction accueil formalité entre les centres extérieurs et l'Hôtel consulaire.

En conclusion, au titre de ces mesures, la suppression de ces trois emplois et la fermeture du site de Belley génèreraient une compression des charges de fonctionnement, en base annuelle, de l'ordre de 200 K€.

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014**

Intervention de Dominique Cauquy, Trésorier

3. BUDGET D'INVESTISSEMENT

3.1. Opérations générales d'investissement

- renouvellement courant des logiciels, 90 000 €
- renouvellement courant des matériels informatiques, 180 000 €
- renouvellement courant des mobiliers, 43 200 €
- programme de travaux de mises aux normes accessibilité :
 - de l'Hôtel Consulaire, 118 030 €
 - du bâtiment CCI Formation, 60 000 €
- programme de travaux immobiliers non encore chiffré
 - mise aux normes énergétiques de l'Hôtel Consulaire
 - mise aux normes du bâtiment magistrature

3.2. Incidence des opérations en cours

- investissements complémentaires logiciels EGC, 40 000 €
- investissements complémentaires informatiques EGC, 20 000 €
- investissements complémentaires mobilier CCI Formation, 16 000 €
- investissements financiers (apports aux fonds de prêts des associations de 1 516 800 € sur 4 exercices, assemblée générale de mars 2012), 379 200 €

4. EQUILIBRE BUDGETAIRE

4.1. Les charges

	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Achats marchandises	14 292 €	14 292 €	14 292 €
Salaires et indemnités	42 372 €	42 372 €	42 417 €
Charges sociales	6 300 €	6 300 €	7 800 €
Achats et charges externes	7 183 801 €	7 326 370 €	7 387 284 €
Impôts et taxes	83 329 €	86 329 €	97 610 €
Dotations amort. provisions	383 520 €	405 727 €	444 247 €
Concours financiers (1)	1 187 344 €	1 197 582 €	735 619 €
Intérêts des emprunts	10 822 €	10 822 €	3 425 €
Charges except. et IS	32 580 €	32 580 €	34 209 €
Total des charges	8 944 360 €	9 122 374 €	8 766 903 €
Résultat bénéficiaire	838 360 €	1 668 783 €	- €
Total général	9 782 720 €	10 791 157 €	8 766 903 €

(1) détail des concours financiers

Bénéficiaires	Primitif 2014
Fonds R&D et en faveur des entreprises	200 000 €
Contribution MEA	150 000 €
Fonds développement de la formation	80 000 €
Contribution Alimentec	60 980 €
ECAM	50 000 €
Fonds développement de l'enseignement	40 000 €
Alimentec CDDRA IAA	32 000 €
Ainterexpo rénovation	20 000 €
Manager centre ville de Bourg	20 000 €
Fonds formation des créateurs	20 000 €
EGC	17 777 €
Fonds de développement économique	13 902 €
Challenge des unions commerciales	12 000 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	6 800 €
EGEE	3 800 €
Divers (plusieurs bénéficiaires)	8 360 €
Total	735 619 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014**

4.2. Les produits

	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Ressource fiscale	8 132 782 €	9 125 892 €	6 728 000 €
Ventes	36 000 €	36 000 €	38 300 €
Production vendue	617 109 €	632 436 €	909 354 €
Subventions	329 932 €	329 932 €	333 926 €
Produits financiers	132 000 €	132 000 €	101 000 €
Reprise sur provisions	490 000 €	490 000 €	20 000 €
Produits exceptionnels	44 897 €	44 897 €	51 117 €
Total des produits	9 782 720 €	10 791 157 €	8 181 697 €
Résultat déficitaire	- €	- €	585 206 €
Total général	9 782 720 €	10 791 157 €	8 766 903 €

Nous constatons naturellement une chute de la ressource fiscale attribuée, une stabilité de l'affectation de taxe d'apprentissage, un maintien des subventions et le solde de la reprise de la provision pour la rénovation d'Ainterexpo.

4.3. Le résultat de fonctionnement

	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Total des charges	8 944 360 €	9 122 374 €	8 766 903 €
Total des produits	9 782 720 €	10 791 157 €	8 181 697 €
Résultat	838 360 €	1 668 783 €	-585 206 €

4.4. La capacité d'autofinancement

	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotation amort provision	383 520 €	405 727 €	444 247 €
Résultat positif	838 360 €	1 668 783 €	- €
Total augmentation	1 221 880 €	2 074 510 €	444 247 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	44 897 €	44 897 €	51 117 €
Reprise sur provisions	490 000 €	490 000 €	20 000 €
Déficit de l'exercice			585 206 €
Total diminution	534 897 €	534 897 €	656 323 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	686 983 €	1 539 613 €	-212 076 €

4.5. Les opérations en capital

	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	20 000 €	20 000 €	130 000 €
Immobilisations corporelles	2 387 459 €	2 387 459 €	437 230 €
Immobilisations financières	379 200 €	379 200 €	379 200 €
Remboursement emprunts	195 124 €	195 124 €	198 453 €
Total des emplois	2 981 783 €	2 981 783 €	1 144 883 €
<u>Ressources :</u>			
CAF	686 983 €	1 539 613 €	-212 076 €
Subvention d'équipement	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Total des ressources	706 983 €	1 559 613 €	-192 076 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	2 274 800 €	1 422 170 €	1 336 959 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014**

Rapport de la Commission des Finances

La commission des finances qui s'est réunie le 4 novembre 2013 a émis un avis favorable sur le budget primitif pour l'exercice 2014.

Monsieur Philippe Verne va vous donner lecture de cet avis.

Philippe Verne

"La Commission des Finances s'est réunie le 4 novembre 2013 afin d'émettre un avis sur le budget primitif 2014. Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget primitif pour l'exercice 2014."

Ce budget primitif pour l'exercice 2014 se caractérise donc :

- d'une part, compte tenu de la révision du montant de la ressource fiscale subit par notre compagnie, par une compression pérenne des charges de fonctionnement à hauteur de la baisse pérenne de la ressource fiscale, soit près de 200 K€,
- d'autre part, pour tenir compte de la baisse exceptionnelle de la dotation, du constat d'un déficit permettant la ponction de cette contribution exceptionnelle sur le fonds de roulement, soit près de 585 K€.

Sur cette part exceptionnelle, l'impact des décisions de compression des charges de personnel tient en effet compte des indemnités à verser dans le cadre de la suppression des emplois et de l'effet année partielle de ces suppressions d'emplois devenues effectives.

Conformément aux décisions prises par les assemblées générales précédentes, les investissements seront très majoritairement financés par un prélèvement sur le fonds de roulement.

La Commission des finances qui s'est tenue le 4 novembre 2013 a émis un avis favorable sur ce budget primitif pour l'exercice 2014 ainsi que sur les délibérations qui l'accompagnent.

Ce budget primitif pour l'exercice 2014 a également été soumis pour avis à la CCI-R Rhône-Alpes.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur :

- l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2014,
- la suppression pour des raisons d'économie des trois emplois suivants :
 - un emploi d'agent accueil formalités classé niveau 2 échelon B non pourvu à ce jour affecté au centre extérieur de Belley,
 - un emploi d'assistante technique formalités classé niveau 4 échelon B tenu par Mme Anne-Marie EPACKA,
 - un emploi d'agent de maintenance bâtiment classé niveau 2 échelon C tenu par M. Franck MICHEL,
- le gel des crédits budgétaires du poste de conseiller entreprises en développement international (non pourvu à ce jour),
- l'attribution de tous pouvoirs à votre Président afin :
 - de résilier tous contrats relatifs à la location et au fonctionnement des locaux du centre extérieur de Belley,
 - de mener une étude d'optimisation de l'organisation de la fonction accueil formalités sur les autres centres extérieurs.

L'Assemblée

- **Vu l'exposé du Président Bailly**
- **Vu l'exposé de Dominique CAUQUY, Trésorier,**
- **Vu l'avis de la Commission des Finances,**

après examen et échanges d'observations et après en avoir délibéré, approuve :

- **le budget primitif 2014,**
- **la suppression pour des raisons d'économie des trois emplois suivants :**
 - **un emploi d'agent accueil formalités classé niveau 2 échelon B, non pourvu à ce jour affecté au centre extérieur de Belley,**

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014**

- un emploi d'assistante technique formalités classé niveau 4 échelon B tenu par Mme Anne-Marie EPACKA,
- un emploi d'agent de maintenance Bâtiment classé niveau 2 échelon C tenu par M. Franck MICHEL,
- le gel des crédits budgétaires du poste de conseiller entreprises en développement international (non pourvu à ce jour),
- donne tous pouvoirs au Président, afin de :
 - résilier tous contrats relatifs à la location et au fonctionnement des locaux du centre extérieur de Belley
 - mener une étude d'optimisation de l'organisation de la fonction accueil formalités sur les autres centres extérieurs.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	36
- Nombre de Membres présents	21
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	4
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Original signé

Patrice FONTENAT
Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014 - ANNEXE BUDGETAIRE**

A.1/ service général

Charges	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Achats marchandises	14 292 €	14 292 €	14 292 €
Salaires	42 372 €	42 372 €	42 417 €
Charges sociales	6 300 €	6 300 €	7 800 €
Achats et charges externes	5 603 346 €	5 745 915 €	5 716 525 €
Impôts et taxes	55 919 €	58 919 €	69 385 €
Dotations amort. et prov.	240 823 €	263 030 €	278 597 €
Concours financiers	978 367 €	988 605 €	526 642 €
Intérêts des emprunts	3 439 €	3 439 €	1 035 €
Contributions versées aux services	2 236 475 €	2 236 475 €	1 403 723 €
Charges except. et IS	32 580 €	32 580 €	34 209 €
Total des charges	9 213 913 €	9 391 927 €	8 094 625 €
Résultat bénéficiaire	744 €	831 167 €	-
Total général	9 214 657 €	10 223 094 €	8 094 625 €

Produits	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Ressource fiscale	8 132 782 €	9 125 892 €	6 728 000 €
Ventes	36 000 €	36 000 €	38 300 €
Production vendue	250 111 €	265 438 €	385 412 €
Subventions	145 293 €	145 293 €	154 125 €
Produits financiers	129 000 €	129 000 €	100 000 €
Autres produits	31 471 €	31 471 €	31 571 €
Reprise sur provisions	490 000 €	490 000 €	20 000 €
Produits exceptionnels			
Total des produits	9 214 657 €	10 223 094 €	7 457 408 €
Résultat déficitaire	-	-	637 217 €
Total général	9 214 657 €	10 223 094 €	8 094 625 €

Capacité d'autofinancement	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	240 823 €	263 030 €	278 597 €
Résultat positif	744 €	831 167 €	-
Total augmentation	241 567 €	1 094 207 €	278 597 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	490 000 €	490 000 €	20 000 €
Reprise sur provisions			637 217 €
Déficit de l'exercice	490 000 €	490 000 €	657 217 €
Total diminution			
Capacité d'autofinancement	-248 433 €	604 197 €	-378 620 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Opérations en capital	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	20 000 €	20 000 €	90 000 €
Immobilisations corporelles	1 473 200 €	1 473 200 €	341 230 €
Immobilisations financières	379 200 €	379 200 €	379 200 €
Remboursement des emprunts	92 000 €	92 000 €	92 000 €
Opérations interservices	61 967 €	61 967 €	55 909 €
Total des emplois	2 026 367 €	2 026 367 €	958 339 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	-248 433 €	604 197 €	-378 620 €
Subventions d'équipement			
Total des ressources	-248 433 €	604 197 €	-378 620 €
Prélèvement sur fonds de roulement	2 274 800 €	1 422 170 €	1 336 959 €
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.2/ Service formation

Charges	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Achats marchandises			
Salaires			
Charges sociales			
Achats et charges externes	1 520 440 €	1 520 440 €	1 607 761 €
Impôts et taxes	11 124 €	11 124 €	11 457 €
Dotations amort. et prov.	117 861 €	117 861 €	140 814 €
Concours financiers	208 977 €	208 977 €	208 977 €
Intérêts des emprunts	7 383 €	7 383 €	2 390 €
Contributions versées aux services			
Charges except. et IS			
Total des charges	1 865 785 €	1 865 785 €	1 971 399 €
Résultat bénéficiaire	924 419 €	924 419 €	132 756 €
Total général	2 790 204 €	2 790 204 €	2 104 155 €

Produits	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Ressource fiscale			
Ventes			
Production vendue	299 195 €	299 195 €	446 170 €
Subventions	184 639 €	184 639 €	179 801 €
Produits financiers	3 000 €	3 000 €	1 000 €
Autres produits	21 998 €	21 998 €	22 344 €
Reprise sur provisions			
Contributions reçues des services	2 236 475 €	2 236 475 €	1 403 723 €
Produits exceptionnels	44 897 €	44 897 €	51 117 €
Total des produits	2 790 204 €	2 790 204 €	2 104 155 €
Résultat déficitaire	-	-	-
Total général	2 790 204 €	2 790 204 €	2 104 155 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Capacité d'autofinancement	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	117 861 €	117 861 €	140 814 €
Résultat positif	924 419 €	924 419 €	132 756 €
Total augmentation	1 042 280 €	1 042 280 €	273 570 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	44 897 €	44 897 €	51 117 €
Reprise sur provisions			
Déficit de l'exercice			
Total diminution	44 897 €	44 897 €	51 117 €
Capacité d'autofinancement	997 383 €	997 383 €	222 453 €

Opérations en capital	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles			40 000 €
Immobilisations corporelles	914 259 €	914 259 €	96 000 €
Immobilisations financières			
Remboursement des emprunts	103 124 €	103 124 €	106 453 €
Opérations interservices			
Total des emplois	1 017 383 €	1 017 383 €	242 453 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	997 383 €	997 383 €	222 453 €
Subventions d'équipement	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Total des ressources	1 017 383 €	1 017 383 €	242 453 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Achats marchandises			
Salaires			
Charges sociales			
Achats et charges externes	115 459 €	115 459 €	118 888 €
Impôts et taxes	16 286 €	16 286 €	16 768 €
Dotations amort. et prov.	24 836 €	24 836 €	24 836 €
Concours financiers			
Intérêts des emprunts			
Contributions versées aux services			
Charges except. et IS			
Total des charges	156 581 €	156 581 €	160 492 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	156 581 €	156 581 €	160 492 €

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 NOVEMBRE 2013

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2014 - ANNEXE BUDGETAIRE**

Produits	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
Ressource fiscale			
Ventes			
Production vendue	67 803 €	67 803 €	77 772 €
Subventions			
Produits financiers			
Autres produits	1 975 €	1 975 €	1 975 €
Reprise sur provisions			
Produits exceptionnels			
Total des produits	69 778 €	69 778 €	79 747 €
Résultat déficitaire	86 803 €	86 803 €	80 745 €
Total général	156 581 €	156 581 €	160 492 €

Capacité d'autofinancement	Rectificatif 1 2013	Rectificatif 2 2013	Primitif 2014
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	24 836 €	24 836 €	24 836 €
Résultat positif			
Total augmentation	24 836 €	24 836 €	24 836 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat			
Reprise sur provisions			
Déficit de l'exercice	86 803 €	86 803 €	80 745 €
Total diminution	86 803 €	86 803 €	80 745 €
Capacité d'autofinancement	-61 967 €	-61 967 €	-55 909 €

PF	JMB